Image not found or type unknown

Vente de la maison d une personne sous tutelle

Par **ced31**, le **13/03/2017** à **17:15**

bonjour,ma conjointe est tutrice de son grand père. celui ci se trouve actuellement en maison de retraite.ma conjointe a reçu de son grand père la donation de sa maison quelques années avant sa mise sous tutelle. l'état de la maison se dégrade du fait qu'elle est a 600 km de notre domicile et que nous ne pouvons pas l'entretenir correctement.En plus il faut continuer de payer taxe foncière et d'habitation.ma conjointe a t'elle le droit de vendre ce bien sachant que la donation a été faites longtemps avant la mise sous tutelle de son grand père et que celui ci en a l'usufruit mais n'y habite plus . merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **13/03/2017** à **18:10**

Bonjour,
C'est l'usufruitier qui supporte TH et TF.
Le nu-propriétaire peut procéder à la vente avec l'accord de l'usufruitier, ici à demander au juge des tutelles.

Par **ced31**, le **13/03/2017** à **18:43**

merci beaucoup pour la reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés